

[Appel à manifestation d'intérêt - Présence sur le stand de la Ville de Marseille et participation au Grand Bain 2023](#)

1- Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt

La Ville de Marseille, lauréate de la démarche européenne « 100 villes neutres en carbone en 2030 », et la French Tech Aix-Marseille – Région Sud, vous convient au « **Grand Bain** » qui se tiendra le 13 septembre prochain, de 12h à minuit, au Palais du Pharo. Le Grand Bain est le rendez-vous annuel de la tech inclusive et durable. Il invite associations, grandes entreprises, pouvoirs publics, artistes, étudiants, experts et startups à réfléchir ensemble sur les grands enjeux technologiques, environnementaux et sociaux d'aujourd'hui et de demain.

Portant l'ambition de promouvoir une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, la Ville de Marseille s'est engagée, dès 2021, sur un objectif de neutralité carbone à horizon 2050.

Sous l'impulsion de Benoît Payan, Maire de Marseille, et de l'équipe municipale, la Ville a lancé une mission visant à faire du climat une priorité opérationnelle. **Marseille a été sélectionnée par la Commission européenne en avril 2022 dans le cadre du programme « 100 Villes neutres en carbone d'ici à 2030 »** et cette labellisation offre à la Ville et à l'ensemble de ses partenaires l'opportunité de travailler sur des projets concrets autour du retour de la nature en ville, des transports, de la réhabilitation thermique du parc immobilier et des équipements publics, de la production d'énergies renouvelables et durables, ou de l'inclusion citoyenne et de l'innovation.

Une première version d'un Contrat Ville Climat priorise les actions et intègre plus de 200 projets d'acteurs du territoire. Ville du nord de la Méditerranée et du sud de l'Europe, Marseille fait figure "d'outsider" dans le chemin vers la neutralité carbone. Mais l'investissement de l'ensemble des acteurs pour résorber cet écart peut faire de notre ville un modèle. Celui d'un territoire qui a su transformer ses vulnérabilités en atouts. Appel à manifestation d'intérêt - Présence sur le stand de la Ville de Marseille et participation au Grand Bain 2023

Dans ce cadre, **la Ville souhaite mettre en avant les acteurs économiques à impact positif de son territoire qui contribuent chaque jour à atteindre ces objectifs**. C'est pourquoi cet AMI est lancé afin de sélectionner 4 structures déployant des solutions pour répondre aux enjeux d'une ville neutre en carbone d'ici à 2030. Les lauréats participeront le 13 septembre 2023 au côté de la Ville de Marseille au Grand Bain, rythmé par des conférences, des tables rondes, des rendez-vous professionnels, et plus encore !

2- Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier et sélectionner :

- 4 acteurs économiques (ou un groupement d'acteurs privés ou associatifs) portant une solution marseillaise contribuant aux objectifs d'une ville neutre en carbone à horizon 2030. Les lauréats bénéficieront de deux accréditations et d'un espace dédié à leur promotion au sein du pavillon qu'occupera la Ville de Marseille au sein du "Showroom des expériences" pour présenter et faire connaître leur solution durant une demi-journée.
- 5 acteurs économiques (ou un groupement d'acteurs privés ou associatifs) portant un projet contribuant aux objectifs d'une ville neutre en carbone à horizon 2030 qui bénéficieront de deux accréditations pour l'évènement.

3- Critères d'éligibilité

Nature des porteurs :

- Entreprises (startup, TPE/PME) ;
- Associations ou autres acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Les porteurs doivent

- Avoir leur siège et développer leur solution / projet à Marseille ;
- Faire la preuve d'un modèle économique ;
- Avoir développé une ou des solutions éprouvées ou en cours d'expérimentation.

4 – Modalités de candidature

► Veuillez compléter le formulaire en ligne pour candidater [en cliquant ici](#)

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert jusqu'au 30 août 2023 12 heures.

La sélection des lauréats sera officialisée le 4 septembre. Les réponses doivent être adressées exclusivement sous forme électronique en [cliquant ici](#).

Tout document complémentaire d'appui à la candidature pourra être adressé à : vjacquet@marseille.fr & fguyon@marseille.fr